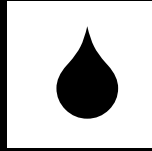




FICHE DE PRÉVENTION DE LA POLLUTION

Programme de prévention de la pollution - Division des programmes fédéraux

Fiche #15:



Une marina propre : Régulation des eaux d'orage

La présente fiche sur la prévention de la pollution fait partie d'une série préparée dans le cadre du Programme de prévention de la pollution de la Division des programmes fédéraux, Direction générale de la protection de l'environnement d'Environnement Canada - Région de l'Ontario. Ce programme est destiné à aider les ministères fédéraux en Ontario à adopter un comportement modèle en matière d'environnement en allant au delà de la simple conformité à la réglementation. La fiche porte sur les sujets suivants :

- Une description des problèmes liés aux eaux pluviales d'orage dans les marinas;
- Les procédés permettant de limiter l'action nuisible des eaux d'orage se déversant dans les eaux réceptrices des marinas.



Le problème en bref :

Les huiles à moteur perdues par les moteurs de véhicules automobiles ainsi que les fuites de carburant, de lubrifiants et d'antigel de ces engins peuvent représenter un grave danger écologique, car lorsqu'ils pénètrent la nappe d'eau, ces polluants contaminants ont le pouvoir de véritablement dégrader le milieu marin. Or, lorsque de telles pertes se produisent sur les terrains de stationnement et les routes, elles risquent les jours d'orage d'être directement entraînées dans les eaux réceptrices de la marina.



Le but :

Réduire le taux de ruissellement des polluants en provenance des aires de stationnement et des routes en aménageant plusieurs zones tampons et en ayant recours à d'autres moyens de régulation des eaux d'orage en bordure de l'enceinte des marinas.



Les procédés :

En vue de réduire le volume d'eau pluviale contaminée provenant du revêtement routier du complexe touristique de Bay Port, des ingénieurs y

ont aménagé une zone tampon à quatre niveaux autour de plusieurs parties du bassin de la marina. En premier lieu, on a aménagé un espace recouvert de gravier fin ou moyen sur une largeur de deux mètres, qui doit servir à ralentir l'eau pluviale en provenance de la route. En deuxième lieu, on a disposé un perré étendu sur une zone de deux mètres de large, qui recouvre une petite dépression de captage de 30

cm doublée de tissu filtrant. Cette dépression est reliée à un ensemble de canalisations qui déversent leur contenu dans le bassin de la marina. Dans cette zone, le perré ou revêtement de pierre est censé freiner le débit de l'eau et permettre son filtrage dans la dépression, où les matières en suspension seront captées par le tissu filtrant, pour ensuite être acheminées vers le bassin grâce aux canalisations. Le dernier niveau de régulation consiste en un second revêtement de pierre en partie submergé, large d'un mètre en bordure de l'eau et de cinq mètres sous l'eau, formant un angle vers le bas. Ce système à quatre niveaux assure une excellente régulation du ruissellement venant de l'aire de



La zone tampon à quatre niveaux de la marina de Bay Port



Un revêtement de gravier pour la cour à bateaux

stationnement et de la route. Le fait que le revêtement de pierre sur le bord de la rivière fournisse un milieu de choix pour l'achigan en période de frai n'est pas non plus sans réjouir les pêcheurs! L'administration portuaire de Bay Port a également pris des mesures en vue de limiter le ruissellement sur les terrains où les bateaux sont entreposés. Au lieu de goudronner ces terrains, on a employé un revêtement de gravier, sachant que ce revêtement permet à l'eau d'être filtrée en pénétrant le sol. L'administration de Bay Port prévoit actuellement l'aménagement d'un second dispositif doté de tissu filtrant à proximité du lieu de mise à l'eau des bateaux pour éviter que des éclats de peinture et des débris provenant du lavage des bateaux n'aboutissent dans l'eau du bassin.

Cas de réussite

Votre ministère a-t-il réussi un projet de prévention de la pollution dont il pourrait nous faire part? D'autres ministères du gouvernement de l'Ontario aimeraient savoir comment vous avez fait face à un problème particulier. Veuillez transmettre les renseignements pertinents à la Division des programmes fédéraux, Environnement Canada, Coordonnateur de la prévention de la pollution, et nous veillerons à ce que toutes les parties intéressées reçoivent ces renseignements.

Autres sources de renseignements

Pour de plus amples renseignements sur les avantages des activités de prévention de la pollution dans les marinas, prière de communiquer avec :

The Ontario Marina Operators' Association
Box 105, 2 Poyntz Street
Penetanguishene, ON, L9M 1M2
1-888-579-BOAT et
www.letsgoating.com

Pour de plus amples renseignements sur le Programme de prévention de la pollution aux installations fédérales en Ontario, veuillez vous adresser à :

Division des programmes fédéraux
Direction générale de la protection de l'environnement -
Région de l'Ontario
ENVIRONNEMENT CANADA
49, promenade Camelot, Nepean (Ontario) K1A 0H3
Téléphone : (613) 952-8675;
Télécopieur : (613) 952-8995
Courrier électronique : fpd@ec.gc.ca
On peut trouver toutes les fiches sur Internet à :
www.on.ec.gc.ca/epb/fpd